



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, à 12 heures,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Fabien MICHEL.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Alain POILPRÉ
Nadine MARION représentée par Nathalie FORESTIER
Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN
Maylis COSTAMAGNO représentée par Roger MALAMAIRE

Absente : Laurence COLLADO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 14

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2013

Le Maire présente au Conseil Municipal la lettre du Préfet du 14 mars 2014 proposant une revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement de base susceptible d'être allouée aux instituteurs pour l'année 2013, à hauteur de 3 446,85 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

SE PRONONCE FAVORABLE à l'octroi de cette indemnité telle qu'évaluée ci-dessus,

HABILITE le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

